

ÉSMS

Guide du parent et de l'élève

2019-2020

www.ecolestmalo.net
stmalo@rrvsd.ca



Heures d'ouvertures du bureau

Le bureau de l'école est ouvert entre 8h30 et 16h00.
Veuillez laisser un message si vous désirez communiquer avec un élève ou un enseignant.
En dehors des heures d'ouvertures, s.v.p laissez un message sur notre boîte vocale.

Horaire des heures scolaires

8h45	Les élèves entrent dans leur salle de classe et se préparent pour la journée.
8h55	O'Canada et les annonces.
10h15 à 10h30	Récréation
11h45 à 12h45	Heure du dîner
14h00 à 14h15	Récréation
15h30	Fin de la journée scolaire

** Nous demandons que les étudiants qui ne prennent pas l'autobus arrivent à l'école à 8h30 et non plus tôt. Merci de votre collaboration.

Absences ou retards

Si votre enfant sera absent ou en retard, s.v.p appelez le bureau.

Toute absence doit être justifiée par un parent ou un tuteur.

Nous devons intervenir immédiatement, si un enfant ne rentre pas à l'école à l'heure convenue.

Nous utilisons Safe Arrival pour communiquer l'assiduité des étudiants avec les parents. Si votre enfant est absent ou en retard pour l'école et que l'école n'a pas été prévenue avant le début de la journée ou de l'après midi, un appel automatisé sera fait par Safe Arrival pour vous informer de l'absence ou du retard de votre enfant. Ces appels auront lieu peu après 9h et 12h45.

Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au bureau avant de se diriger en salle de classe.

Si votre enfant doit quitter durant les heures de classe, pour un rendez-vous ou autre, une note ou un courriel doit être envoyé au bureau ou à son enseignant(e) titulaire.

Pour des raisons de sécurité, les parents ou tuteurs qui viennent chercher leur(s) enfant(s) devront attendre au bureau.

Ils devront aussi signer le registre, afin de confirmer qu'ils sont venus chercher leur(s) enfant(s).

Choix de programmes

École St-Malo School est une école à double voie. Nous offrons deux programmes: le programme Français et le programme Anglais. Peu importe le programme choisi, les élèves pourront vivre des expériences culturelles et participer aux activités offertes, que ce soit en français ou en anglais.

Garde des enfants

En cas de divorce ou de séparation, si les deux parents continuent à avoir les droits égaux en ce qui concerne leur(s) enfant(s), chacun doit nous laisser savoir s'il ou elle veut continuer à recevoir les notes, les courriels et les bulletins scolaires. Nous ferons de notre mieux pour partager toutes informations pertinentes aux deux parents.

Si vous avez une ordonnance du tribunal qui limite les droits d'un parent en ce qui concerne la garde des enfants ou le droit de visites, s'il vous plaît nous donner une copie de cette ordonnance pour nos dossiers. Sans ce document, nous devons accorder l'accès aux deux parents. Afin d'éviter tout

inconvéient, assurez-vous que l'école ait tous les documents légaux nécessaires.

En cas de blessures

Quand un(e) élève se plaint d'un mal de tête ou de crampes à l'estomac, etc, il ou elle pourra rester au bureau pendant quelques temps. Si l'enfant se sent mieux, il retournera en classe. Les parents seront demandés de venir chercher leur enfant, si le problème persiste.

En cas de blessures sérieuses qui nécessitent une visite médical, telles qu'une fracture, une entorse ou une commotion cérébrale, l'école communiquera avec vous immédiatement. Si la blessure nécessite l'hospitalisation, nous ferons de notre possible pour vous contacter directement ou de communiquer avec votre contact d'urgence au besoin, afin d'obtenir votre autorisation. Si vous n'êtes pas disponible, nous appellerons une ambulance. Toute hospitalisation nécessite l'autorisation d'un parent afin que l'enfant reçoive des soins médicaux.

Mise à jour de l'information

Les parents et/ou les tuteurs ont la responsabilité d'informer l'école de tout changement quant à l'adresse, aux numéros de téléphone, à l'adresse courriel, à la condition médicale, au travail social, ainsi qu'un changement de nom.

Contact en cas d'urgence

Veillez assurer que votre numéro d'assurance médicale du Manitoba est au dossier scolaire de votre enfant. Vos numéros de téléphone et le nom d'une personne contacte en cas d'urgence, au cas où vous ne seriez pas disponible, devraient aussi être mis à jour.

Début et fin de la journée scolaire

Les élèves ont la responsabilité d'être en salle de classe dès 8h45. En cas de mauvais temps, les élèves peuvent entrer dans l'école. Ils pourront entrer par leur entrée respective et ensuite aller à leur classe titulaire.

Les heures de supervision du matin débutent à 8h15. Les deux entrées principales de l'école seront surveillées.

À la fin de la journée scolaire, les élèves sont demandés de quitter l'école, y inclus la cour d'école, dès la fin des cours, soit en marchant à la maison ou en prenant leur autobus assigné. Seuls les élèves qui ont une activité organisée pour eux ont le droit de rester à l'école.

S'il vous plaît prendre en note, les élèves qui ne prennent pas l'autobus ne devraient pas arriver à l'école avant 8h40.

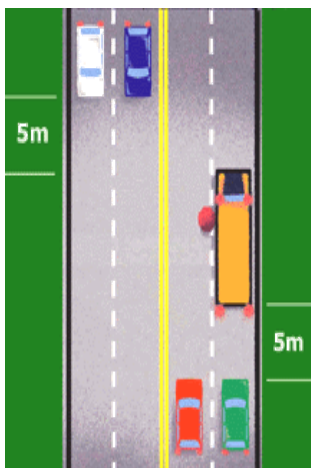
Récréation à l'intérieure

Afin d'aider leur apprentissage en salle de classe, les enfants doivent jouer et relaxer durant le temps de récréation. **Par conséquent, un enfant qui est malade, ou qui a été malade, ne devrait pas retourner à l'école s'il ne peut pas aller dehors durant les récréations.**

Circulation en zone scolaire

Veillez vous abstenir de vous garer devant l'école pendant entre les heures de 8h et 8h45 et 15h et 15h45 lorsque les autobus font le débarquement et embarquement des étudiants.

Zone d'autobus: Guide pour les motoristes



- **Feux jaune clignotants:** indiquent que l'autobus s'apprête à arrêter afin d'embarquer ou de débarquer des enfants. Vous devez donc ralentir et vous préparer à arrêter.
- **Feux rouge clignotants:** indiquent que l'autobus est arrêté et que des enfants sont soit en train de monter ou de descendre l'autobus. Il est interdit de dépasser un autobus lorsque les feux rouge clignotent, peu importe la direction, à moins qu'il y ait un obstacle physique tel qu'un terre-plein entre vous et l'autobus.
- Dès que les feux rouge clignotent, les motoristes, peu importe la direction, doivent s'arrêter au moins cinq mètres de l'autobus, et rester arrêtés, jusqu'à ce que l'autobus reprend son trajet.
- Soyez très prudents près des autobus. Les enfants peuvent être inattentifs et leurs mouvements imprévisibles.

Transport scolaire

Les parents doivent se présenter au bureau pour informer le bureau lorsqu'ils ramassent leur.s enfants. de l'école.

Élèves qui prennent l'autobus

Le nombre d'étudiants dans notre école augmente constamment, ce qui cause une très forte demande pour le transport scolaire. Nos autobus sont remplis à capacité et la sécurité des enfants est prioritaire. Nous devons donc respecter toutes les lois et règlements en ce qui concerne le transport scolaire. Nous vous demandons donc de suivre et de respecter ces quelques règles:

- Il est très important que votre enfant prenne l'autobus auquel il est assigné.
- Lorsque vous choisissez de venir chercher votre enfant, au lieu qu'il prenne l'autobus, **veuillez nous en prévenir avant 14h.** Ceci évitera que votre enfant prenne l'autobus par erreur.
- Les élèves qui prennent l'autobus, n'ont pas le droit de prendre l'autobus d'un ami qui est assigné à un autre autobus, afin d'aller chez lui.
- Les élèves qui ne sont pas inscrit au transport scolaire, n'ont pas le droit de prendre l'autobus avec un ami qui est inscrit au transport scolaire.
- Si vous planifiez une fête ou invitez un enfant chez vous, c'est à vous de planifier le transport des enfants.
- Tout changement relié au transport de votre enfant, doit être fait par l'école ou le département du transport de la RRVS. (DSVRR)

Pannes d'autobus et mauvais temps:

Les pannes d'autobus ou les mauvaises conditions routières peuvent causer des délais ou annuler le transport scolaire. Lorsque cela arrive, il vous faut suivre ces directives:

- Ayez un endroit où votre enfant puisse aller en cas d'urgence, tel qu'une gardienne, un voisin, la famille, etc.
- Appelez Darren Cameron du département des transports de la division scolaire, au **204-746-2317, poste 2229**.
- En cas de temps froid, les enfants ne devraient pas attendre plus de 10 à 15 minutes pour l'autobus. Si l'autobus n'est toujours pas là, les enfants devraient aller à l'endroit prédéterminé pour les cas d'urgence.

Conduite des élèves dans les autobus scolaires

Veillez consulter le *Guide de conduite des élèves dans les autobus scolaires*, sur notre site web, sous la rubrique **Coin des parents**.

Rapports d'inconduite dans les autobus

En cas d'inconduite dans les autobus, l'administration de l'école va discuter avec l'élève et prévenir les parents. L'élève pourrait recevoir d'autres conséquences dépendant de la situation. Ceci pourrait être une suspension temporaire du privilège de transport scolaire ou subir une suspension interne à l'école. Si d'autres événements surviennent, l'élève pourrait être suspendu indéfiniment ou de façon permanente du transport scolaire.

Le système de paiement et d'achats School Cash Online (SCO)

Dans le but d'assurer la sécurité de vos enfants, d'assurer la fiabilité des transactions financières et de minimiser notre impact sur l'environnement, l'école n'envoie plus de notes en papier à la maison pour vous informer d'événements spéciaux, de nos programmes tels que le hockey et les ordinateurs, etc. ou des sorties scolaires.

Dorénavant, tous les parents devront s'inscrire au système **School Cash Online (SCO)**. Ce système fait partie d'une initiative de notre division scolaire, afin de rendre ses écoles plus sécuritaires et plus efficaces. Le système SCO est accessible avec tout appareil ayant accès à l'internet (téléphone intelligent, ordinateur ou tablette). Aucune imprimante n'est nécessaire. Vous avez accès au service à la clientèle, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Ils pourront vous aider à lancer votre compte et à utiliser le système. Tout utilisateur doit avoir un compte de banque actif afin de faire les transactions. Les paiements avec cartes de crédit ne sont pas encore acceptés, mais ils le seront sous peu.

Une fois inscrit au système SCO, vous allez recevoir des courriels de mise à jour. Ces courriels vous aviseront d'événements tels que les repas chauds servis à l'école, les sorties scolaires ou autres activités qui pourraient intéresser votre enfant. Assurez-vous de lire ces courriels, puisque les notes en papier sont maintenant chose du passé!

En cas de problème ou si vous avez des questions au sujet du système SCO, veuillez communiquer avec Carol Preteau au bureau de l'école.

Programme interscolaire

Les élèves de la 5e à la 8e année auront aussi l'occasion de participer à des compétitions sportives avec les autres écoles de la division scolaire. Le volleyball, le hockey intérieure, la balle molle, le basketball, le badminton et la course cross country sont quelques exemples de ces activités.

Activités

Il y aura à l'occasion, des activités organisées à l'école. Ces activités font partie intégrale de l'apprentissage scolaire de votre enfant. Veuillez encourager votre enfant à y participer au lieu de demander qu'il en soit excusé.

Sorties scolaires

Les sorties scolaires sont organisées afin d'approfondir l'éducation des étudiants. Notre attente est que tous les élèves y participent. À l'occasion, les parents devront défrayer une partie des coûts de la sortie. Les parents devront remplir la feuille de permission sur SCO afin de permettre à leur enfant d'y participer.

Bulletins scolaires - Maternelle à la 8e année

Les bulletins scolaires servent à donner une meilleure vue d'ensemble sur les progrès académiques de votre enfant, ainsi que de partager des suggestions qui aideront votre enfant à accomplir ses objectifs d'apprentissage.

Il y a deux comptes rendus oraux, le premier en novembre et le second au mois d'avril.

Il y a trois bulletins scolaires envoyés à la maison, le premier au mois de décembre, le second au mois de mars et le troisième au mois de juin.

Chaque rapport vous donnera le progrès qu'a fait votre enfant académiquement ainsi que sur les points suivants:

- son développement social;
- ses habitudes de travail
- sa gestion du temps.

Le rapport offrira aussi des suggestions pour améliorer son apprentissage académique ainsi qu'à fixer des objectifs.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire a comme objectif de créer un environnement sécuritaire, sain et propice à l'apprentissage. Peu importe la température, nous nous attendons que les élèves soient habillés de façon respectable et appropriée. Les vêtements suivants ne seront pas autorisés à l'école: chemises musclées, T-Shirt coupé au delà du nombril, tenues de places, chemises à bretelles fines et jupes/culottes courtes courtes (short shorts), des vêtements avec un langage offensif ou avec messages offensifs.

Chapeaux et chaussures

Le port de chapeau est interdit à l'intérieur de l'École St.Malo. Nous demandons que tous les élèves et les visiteurs enlèvent leur chapeau en entrant dans l'école, et ce jusqu'à ce que vous soyez à l'extérieur de l'école.

Le port de chaussures est obligatoire en tout temps à l'école. Les élèves doivent avoir deux paires de souliers, non-marquantes: une paire pour porter à l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. Ceci aide à garder notre école propre. Il est fortement encouragé que les élèves de la cinquième à la huitième année aient une paire d'espadrille, destinée à être portée seulement au gymnase.

Les costumes d'Halloween

Les élèves peuvent se costumer pour la journée de l'Halloween. Par contre, il est interdit de porter des masques, avoir des armes ou tout autre attirail violent. Les costumes bouffants ou autres costumes qui limitent les mouvements sont **strictement interdit**.

Articles prohibés

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous, les élèves ne doivent pas avoir les objets suivants avec eux durant les heures de classes:

- des briquets, allumettes ou pointeur laser;
- des boissons en teneur élevée de caféine (Jolt, Red Bull, etc);
- des médicaments en vente libre (Tylenol, Advil etc);
- de l'alcool ou autres drogues illicites;
- des armes dangereuses telles que définies par le Code criminel du Canada.

Voir le code de conduite en annexe ci-jointe.

Fermeture scolaire

La journée scolaire pourrait être annulée en cas de tempête de neige ou autres situations d'urgences. Voici les procédures:

En cas d'annulation de la journée scolaire entière, un message sera transmis aux stations de radio CBC, CKSB, CJOB, CKY, avant **7 heures du matin**. Un message sera aussi affiché sur le site web de la division scolaire, <https://www.rrvsd.ca>.

Annulation du transport scolaire

Si le transport scolaire est annulé en cas de mauvais temps, nous ferons de notre mieux pour l'annoncer dès 7h du matin. Un message sera transmis aux stations de radio suivantes; CKSB, CBC, CJOB, CKY et autres si possible.

Si le transport doit être annulé pendant la journée, nous ferons l'annonce par 14h15. Un message sera transmis par l'entremise des stations de radio suivantes; CKSB, CBC, CJOB, CKY et autres si possible. Les annonces seront faites à la radio à partir de 14h30. Un message sera aussi affiché au site web de la division [https://www.rrvsd.ca/](https://www.rrvsd.ca) ainsi que le site web de l'école, si possible. L'école tentera de communiquer avec les parents ou tuteurs afin de les avertir de la situation afin qu'ils puissent faire les arrangements nécessaires pour venir chercher leur enfant. **Les parents et tuteurs, ou personnes désignées en cas d'urgence, devront venir chercher les enfants à l'école, au plus tard à 16h.** L'école restera ouverte jusqu'à l'heure habituelle et les enseignants seront présents jusqu'à la fin de la journée scolaire.

Les élèves qui ne prennent pas le transport scolaire pourront rester à l'école jusqu'à l'heure habituelle de la fin de la journée scolaire. Les parents sont encouragés à établir un plan avec leur enfant au cas où il doit être à la maison seul.

Conseils aux parents (en cas de mauvais temps)

- C'est aux parents de décider s'ils veulent que leur enfant prenne l'autobus ou non. Si vous décidez de ne pas utiliser le transport scolaire, veuillez avertir le conducteur d'autobus et l'école.
- Ne laissez pas votre enfant à l'école à moins que vous soyez certains que l'école est ouverte cette journée-là.
- Veuillez écouter la radio, la télévision et/ou consulter le site web <https://www.rrvsd.ca/>, entre les heures de 6h30 et 7h du matin, afin de savoir si le transport scolaire est actif et si l'école est ouverte ou non.
- N'appellez pas l'école, la division ou les stations de radio afin de savoir si le transport scolaire est actif ou non et si les classes sont annulées. Ceci encombre les lignes téléphoniques qui sont nécessaires en cas d'urgence.

Responsabilités de l'école

- L'école va avertir les parents avant 15h15 si le transport scolaire est annulé.
- Les cours continueront jusqu'à 15h30.
- Le personnel de l'école sera présent jusqu'à ce que tous les élèves soient pris en charge par un parent, un tuteur ou une personne désignée.
- L'école va aussi s'assurer que les parents, tuteurs ou personnes désignées signent le registre afin de confirmer qu'ils sont venus prendre leur(s) enfant(s).
- L'école va aussi afficher un message au site web de l'école <https://www.ecolestmalo.net/> que le transport scolaire est annulé.

Responsabilités des parents

- Tenir l'école au courant de tout changement à leurs coordonnées (numéros de téléphone et adresse) et donner le nom d'une personne désignée à accueillir son (ses) enfant(s) en cas d'urgence.
- Signer le registre quand ils viennent chercher leur(s) enfant(s).
- Entrer par la porte principale de l'école et y attendre que l'enfant vienne.
- Communiquer avec le bureau de l'école directement au lieu d'envoyer un texto à son enfant.

Facteur de refroidissement

La décision de fermer les écoles revient au directeur général de la division scolaire. La décision sera prise après avoir consulté avec le département des transports de la Division scolaire de la vallée de la rivière Rouge, ainsi qu'avec les autres divisions scolaires de la province et la GRC.

La fermeture des écoles ou l'annulation du transport scolaire dépendra de:

- la visibilité sur les routes;
- du froid extrême (-35 au moins) selon Environnement Canada (1-900-565-5555), site web https://meteo.gc.ca/canada_f.html ;
- du facteur de refroidissement (-45 au moins) selon Environnement Canada https://meteo.gc.ca/canada_f.html

La décision de fermer les écoles ou annuler le transport d'autobus sera prise par 6h45 du matin et les annonces seront faites par les médias dès 7h du matin. Veuillez être rassurés que toutes décisions sont prises en tenant compte de la sécurité de vos enfants.

En cas de fermeture scolaire, causer par le froid ou la visibilité réduite sur les routes, vous devez garder l'enfant à la maison ou faire d'autres arrangements afin que votre enfant soit en sécurité.

Si vous considérez qu'il est trop dangereux que votre enfant prenne l'autobus en cas de mauvais temps

et que vous décidez de garder l'enfant chez vous, l'école respectera votre décision. Nous vous demandons d'avertir le conducteur d'autobus et l'école.

Protocole de l'heure du dîner

L'École de Saint-Malo offre un service, pendant l'heure du dîner, aux élèves qui prennent l'autobus, à ceux qui doivent marcher une longue distance pour retourner à la maison et aux élèves dont les deux parents ne sont pas disponibles durant l'heure du midi.

Les heures du dîner sont:

- la récréation de 11h45 à 12h10;
- le dîner de 12h10 à 12h45.

Les élèves qui restent dîner à l'école doivent:

- être respectueux et coopérer.
- parler avec une voix calme et rester assis lorsqu'ils mangent. Ceci évite des blessures et assure un environnement plaisant.
- nettoyer leur table ou bureau. (Il y a des poubelles et nous avons un programme de recyclage. Toute nourriture qui n'est pas mangée doit être retournée à la maison.).
- utiliser les toilettes avant ou après avoir mangé.
- quitter leur endroit désigné de façon calme et ordonnée.

Nous voudrions vous rappeler que dîner à l'école est un privilège et non un droit. Par conséquent, tout élève qui ne prend pas l'autobus et qui ne suit pas le protocole de l'heure du dîner, peut perdre ce privilège et les parents devront faire d'autres arrangements pour leur enfant.

Les élèves qui mangent à l'école n'ont pas le droit de quitter le terrain de l'école durant l'heure du dîner, à moins d'être accompagné d'un parent ou d'une personne désignée. À l'occasion, un élève peut quitter le terrain de l'école mais les parents doivent fournir une note ou appeler l'école pour accorder cette permission. **La permission n'est valide que pour cette journée, sans exception.**

Les élèves qui vont dîner à la maison n'ont pas le droit de revenir à l'école avant 12h40. De cette façon, nous pouvons garder compte du nombre d'étudiants dont nous sommes responsables durant l'heure du dîner.

Technologie

Les étudiants de l'École Saint-Malo ont la chance d'explorer et de perfectionner leurs connaissances et habiletés dans le domaine de la technologie. Pour atteindre ce but, les enseignants fournissent à leurs élèves des expériences pertinentes qui aident l'élève à devenir compétent à faire de la recherche, d'analyser et de présenter de l'information à l'aide de la technologie d'aujourd'hui. Ces expériences pédagogiques sont intégrées par l'entremise de l'alphabétisation technologique et du curriculum scolaire. Ces habiletés sont intégrées dans les matières enseignées en classe.

L'utilisation inappropriée de la technologie, que ce soit celle de l'école ou d'un appareil personnel, entraînera des conséquences.

Entente d'utilisation et appareils électroniques

Chaque année, tous les élèves et tous les parents doivent signer l'*Entente d'utilisation appropriée du service d'internet offert par la division scolaire*. Une copie sera mise au dossier de l'élève.

S.v.p ne pas texter, appeler ou communiquer par courriel avec votre enfant durant les heures de classes. L'appareil de votre enfant pourra être confisqué pour la journée en cas d'utilisation inappropriée.

Téléphones cellulaires:

L'utilisation du téléphone cellulaire est autorisée pendant les heures de classe, à la discrétion de l'enseignant, et à des fins éducatives uniquement. La prise de photos ou de vidéos des autres étudiants n'est autorisée à aucun moment. L'utilisation du téléphone cellulaire n'est pas autorisée pendant les récréations et le temps du dîner (à l'intérieur ou à l'extérieur). Si un élève doit faire un appel/text, il peut le faire dans sa salle de classe pendant une récré avec permission de l'enseignant.

Les permissions pour étudiants par messagerie texte de l'élève (ex: quitter la cour de l'école pour le dîner, sorties scolaires) ne seront pas acceptées. Cette autorisation doit être envoyée au bureau ou à l'enseignant par courriel, par un appel ou une note écrite..

L'étudiant qui ne se conforme pas aux règles d'utilisation du téléphone cellulaire peut se faire retirer son téléphone pour la durée d'une classe, d'une journée, ou jusqu'à ce que son parent vienne chercher le téléphone à l'école.

Bibliothèque

La bibliothèque est un élément essentiel du processus éducatif de votre enfant à l'école. La bibliothèque ajoute à l'apprentissage en salle de classe en aidant votre enfant à développer des habiletés d'apprentissage plus indépendantes et développer le goût de la lecture.

Les élèves peuvent emprunter ou échanger leurs livres durant les heures de classe. Le nombre de livre qu'un élève peut sortir est déterminé par son niveau scolaire.

Les élèves peuvent sortir les livres et autres matériels de la bibliothèque pour une période d'une semaine. Il est important que les étudiants prennent soin de ce qu'ils sortent de la bibliothèque et qu'ils le retournent à la date prévue. L'appui des parents est très apprécié.

Si les livres ou autres matériels ne sont pas retournés à la date prévue, l'élève recevra une note. Si l'item n'est toujours pas retourné, une lettre sera envoyée aux parents demandant de couvrir les frais d'achat de l'item perdu ou endommagé. Si le livre ou autre matériel est retourné en bon état, les parents seront remboursés.

Services aux étudiants

L'équipe des services aux étudiants aide et soutient les étudiants par une approche consultative-collaborative avec l'enseignant. L'équipe collabore avec les enseignants, les parents, l'administration de l'école, les professionnels dans le domaine et surtout avec les étudiants.

La plupart du temps, c'est l'enseignant qui va initier les démarches pour le service aux étudiants. Il se peut qu'à l'occasion, la demande soit faite par les parents, par l'administration ou par d'autres étudiants. Les parents seront mis à jour du développement et du progrès de leur enfant.

Peu importe la forme que prend le service, que ce soit pour consultation ou intervention, le but est de réintégrer l'élève dans la salle de classe et de lui donner les outils pour qu'il puisse améliorer son

apprentissage et son estime de soi.

Services de conseil et d'orientation

La conseillère de l'école peut travailler soit avec des classes entières, avec des petits groupes ou avec un seul individu. Les étudiants peuvent être référés par un membre du personnel de l'école ou peuvent en faire la demande eux-même. Les parents peuvent aussi discuter avec la conseillère afin qu'elle rencontre leur enfant.

Le service de conseil et d'orientation a pour but d'enseigner aux étudiants de résoudre leur problème, de prendre des décisions et de communiquer efficacement avec les autres. Les étudiants apprendront aussi à se responsabiliser, d'accepter et de comprendre les autres.

Pour communiquer avec la conseillère, veuillez composer le 204-347-5255.

Médicaments

L'école n'a pas le droit d'administrer aucun médicament, soit prescrit ou en vente libre, sans la signature d'un parent. Vous pouvez vous procurer d'un formulaire au bureau de l'école. Peu importe le type de médicament, prescrit ou non, il doit être rangé dans son contenant et son emballage original. Les étudiants n'ont pas le droit d'avoir un médicament en leur possession à l'école.

Il est très important que vous avisiez l'école si votre enfant a des allergies graves ou qu'il prend des médicaments sous-ordonnance, tels que pour l'asthme ou l'EPIPEN.

Maladies transmissibles

S'il vous plaît nous laisser savoir immédiatement si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse ou si vous en avez des doutes.

Allergies

Il y a plusieurs enfants à l'école qui souffrent d'allergies sérieuses qui mettent en danger la vie. Un contact minime peut engendrer de graves conséquences. Même si l'élève et ses parents prennent toutes les précautions nécessaires, on doit tous faire notre part afin d'assurer la sécurité de ses élèves.

Protocole en cas d'allergies

- Une lettre sera envoyée aux parents des étudiants de la classe affectée.
- Les salles de classe des étudiants ayant des allergies suivront des procédures spécifiques.
- Le partage du dîner ou des collations est fortement découragé afin d'éviter tout incident.
- Communiquez avec l'enseignant de votre enfant avant de donner toute nourriture à un enfant de l'école, qui n'est pas le vôtre.
- Apprenez à votre enfant de bien respecter ces situations.

École sans fumée

La Division scolaire de la vallée de la rivière Rouge, croit fermement au bien-être de ses élèves, de ses employés et de tout bénévole qui fréquente ses écoles.

Il est donc interdit à toutes personnes de fumer sur les terrains de l'école y compris dans les véhicules stationnés sur les terrains de l'école.

Objets personnels

Nous demandons aux élèves de ne pas apporter leurs jeux vidéos (Ipods, Game Boy, Nintendo, téléphones intelligents etc), leurs collections de cartes, leurs bijoux ou tout autre objet de valeur à l'école. L'école n'est pas responsable en cas de pertes ou de dommages. Les pointeurs au laser sont interdits. Ils seront confisqués et remis à leur propriétaire, à la discrétion de l'enseignant.

Veuillez consulter l'*Entente d'utilisation et appareils électroniques*, ci-dessus.

Casiers

Les élèves de la 1^{re} année à la 8^e année seront assignés un casier. Les élèves sont responsables de garder leur casier en bon état ainsi que de son contenu. Nous recommandons donc aux élèves de ne pas garder d'argent ou autres objets de valeurs dans leur casier. Les élèves n'ont pas le droit de changer de casier au cours de l'année.

La loi sur les Écoles publique permet à l'administration de l'école de fouiller des casiers, si elle croit que les règlements n'ont pas été suivis.

Les étudiants peuvent se procurer un cadenas, s'ils le veulent.

Abus des biens de l'école

Toute propriété de l'école qui est soit volée ou endommagée, devra être remboursée.

Objets perdus et retrouvés

Tout au long de l'année scolaire, nous retrouvons des vêtements qui ont été perdus ou oubliés à l'école. Nous gardons ses objets dans une boîte désignée à cet effet. Puisque nous n'avons pas la capacité de garder tous ces objets, à l'occasion, nous en faisons un don à une oeuvre de charité.

Bicyclettes

L'école n'est pas responsable de la sécurité des bicyclettes apportées à l'école.

Veuillez suivre ces quelques règles en ce qui concerne les bicyclettes:

- Portez toujours un casque;
- Assurez-vous que votre enfant est à l'aise sur sa bicyclette;
- Promenez-vous avec une seule personne par bicyclette;
- Suivez les règles du code de la route;
- En quittant l'école, veuillez marcher votre bicyclette jusqu'à la limite du terrain de l'école;
- Utilisez les porte-vélos pour y laisser votre bicyclette.

S.v.p ne pas utiliser votre bicyclette dans la cour d'école. Cette aire est réservée aux autres sports et activités.

Visites à l'école

Que vous veniez chercher votre enfant, veniez faire du bénévolat ou pour autres raisons, veuillez vous présenter au bureau et signer le registre. **En raison de sécurité, tout individu qui se promène dans l'école, va se faire demander d'aller au bureau et de s'inscrire au registre.** Nous vous demandons donc d'utiliser la porte principale, près du bureau, et non l'entrée sud de l'école.

Lorsque vous désirez venir chercher vos enfants à l'école, nous vous demandons d'appeler au bureau au-préalable pour nous en avertir. Nous préférons que vous communiquiez directement avec nous et d'éviter de communiquer seulement cette information avec votre enfant. C'est pour la sécurité de tous.

Bénévolat

Nous apprécions toutes contributions que les parents et les grands-parents peuvent apporter à l'école. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec nous à l'école au 347-5255. Il vous faudra remplir le formulaire de confidentialité. Il se peut qu'une copie de votre *vérification des antécédents criminels* et une copie du *Registre concernant les mauvais traitements envers les enfants* soient requises.

Information au sujet des activités scolaires et dates importantes

Toutes activités scolaires et dates importantes au calendrier scolaire sont affichées sur notre site web www.ecolestmalo.net. Pour rester au courant de ce qui se passe à l'école, vous pouvez utiliser les messages *Newsflash*. Ainsi, vous pouvez recevoir les messages directement sur votre téléphone. Si vous avez des questions ou besoin plus d'informations à ce sujet, appelez l'enseignant de votre enfant ou le bureau de l'école.

Conflits/malentendus

Il y a parfois des malentendus entre individus qui peuvent causer beaucoup de frustrations et d'inquiétudes auprès des élèves et des parents. N'hésitez pas à nous appeler, afin de clarifier toute situation. Si votre enfant fait face à un tel conflit pendant la journée scolaire, il ou elle est encouragé d'en parler avec son enseignant ou tout autre adulte de l'école avec qui il ou elle se sent à l'aise. Nous ne l'encourageons pas à envoyer un message texte aux parents. Les enseignants sont les mieux placés à intervenir en cas de conflits. Merci de votre appui à ce sujet.

Les médias sociaux **ne sont pas** l'endroit de placer ses plaintes, de critiquer, de blâmer ou de se défouler, lors de conflits ou de désaccords. Respectez la dignité de votre enfant et respectez ceux qui travaillent avec votre enfant. Une mauvaise utilisation des médias sociaux peut avoir de graves conséquences et aller au-delà de l'école et du cercle d'ami de votre enfant. Comme parent, vous devez montrer l'exemple et utiliser les médias sociaux de façon responsable. Les enseignants de l'école sont ouverts au dialogue et sont prêts à travailler avec vous, afin d'assurer un environnement propice à l'apprentissage.

Communication avec l'école

À l'École Saint-Malo, nous croyons fortement à la communication entre le parent et l'enseignant. Un malentendu, ou un conflit, peut nous prendre au dépourvu et nous faire réagir de la mauvaise façon.

Il est donc important de suivre ces quelques conseils en communiquant avec un membre du personnel:

- Si vous appelez durant les heures de classes, laissez un message avec la secrétaire d'école ainsi que les numéros de téléphone où vous pourrez être rejoints pendant la journée ou en soirée. L'enseignant fera de son mieux de vous rappeler dès que possible.
- Restez calme, poli et en contrôle de vos émotions afin de bien pouvoir expliquer la situation;
- Soyez claire et gardez vous au point. Débutez la conversation en utilisant des phrases telles que: "J'ai entendu dire que...", "Pouvez-vous m'expliquer..." ou "D'après ce que je comprends, c'est ce qui se passe".

La plupart des conflits peut être résolu en discutant avec l'enseignant. Par contre, si vous ne voyez pas de solution au problème ou si vous n'êtes pas satisfait, dites-le à l'enseignant et contactez la direction de l'école.

La direction de l'école, l'enseignant et autres personnes ressources travailleront ensemble afin de trouver une solution au problème. Un appel téléphonique ou une rencontre à l'école pourra être organisée.

Si le problème n'est toujours pas résolu, vous pouvez communiquer avec la direction générale adjointe au bureau divisionnaire. La direction de l'école peut vous donner le nom et numéro de téléphone approprié.

En cas d'impasse, communiquer avec le directeur générale de la division scolaire. Le Conseil scolaire de la division sera le dernier niveau où vous avez recours afin de résoudre votre problème.

Peu importe le niveau ou l'étape où vous en êtes rendus dans ce processus, **vous devez aviser l'individu en question de votre insatisfaction et de votre désir de procéder au prochain niveau** dans cette résolution de conflit.

Il se peut que l'enseignant et/ou le personnel de l'école règle votre problème efficacement. Alors, pourquoi ne pas prendre quelques minutes afin de les remercier ou d'envoyer un messages à la direction, les félicitant du bon travail?

Parents et enseignants, partenaires en éducation!